**SEANCE 2**

**1789 :** Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen. Les Français, jusqu’alors « sujets », deviennent des citoyens. Un sujet subit, un citoyen décide.

**1848 :** Abolition de l’esclavage en France et suffrage universel masculin.

**1881-1882 :** L’instruction primaire devient obligatoire, gratuite, laïque pour tous les enfants de 6 à 13 ans, filles et garçons.

**1936 :** Le 4 juin, Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie sont nommées sous-secrétaires d’État (à l’Éducation nationale, la Protection de l’enfance et la Recherche scientifique) dans le gouvernement de Léon Blum.

Le 30 juillet, la Chambre des députés se prononce pour la sixième et dernière fois pour le vote des femmes, par 495 voix contre 0. Le gouvernement s’abstient. Le Sénat n’inscrira jamais ce texte à son ordre du jour.

**1944 :** L’ordonnance du 21 avril, signée du général de Gaulle, introduit le suffrage universel en permettant pour la première fois aux femmes de voter et d’être éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. Droit obtenu en Nouvelle-Zélande en 1893 et au Koweit en 2005.

**1946 :** Pour la première fois une femme accède au perchoir : Madeleine Braun (communiste) est élue vice-présidente de l’Assemblée nationale (2ème Assemblée constituante). Andrée Viénot, sous-secrétaire d’État à la jeunesse et aux sports, est la première femme ministre sous la IVe République.

**1965 :** Réforme du code civil (la femme n’est plus sous la tutelle de son mari).

**1972 :** Loi Pleven contre le racisme.

**1975 :** Loi Veil sur l’IVG.

**1981 :** Huguette Roudy devient ministre des droits des femmes

**1982 :** Le Conseil constitutionnel censure une loi qui prévoyait un quota de 25 % de femmes dans les listes des élections municipales estimant que le principe d’égalité devant la loi à l’article premier « s’oppose à toute division par catégories des électeurs et des éligibles ».

**1991 :** Edith Cresson, premier ministre de François Mitterrand.

**2000 :** Le 6 juin 2000 la première loi dite sur "la parité" est promulguée. Elle contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d’hommes et de femmes lors des scrutins de liste et prévoit une retenue sur la dotation financière des partis qui ne respecteront pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

**2002 :** Loi permettant aux parents de donner à leur enfant soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les deux accolés.

**2004 :** Création de la HALDE

**2007 :** La loi du 31 janvier 2007 impose une alternance stricte femmes-hommes dans la composition des listes électorales municipales (de 3500 habitants et plus) et introduit une obligation de parité dans les exécutifs régionaux et municipaux (de 3500 habitantes et plus). Elle augmente la pénalité financière encourue par les partis qui ne respectent pas la parité des investitures lors des élections législatives (75% de l’écart à la moyenne) et contraint les candidat-e-s aux élections cantonales à se présenter au côté d’un/e suppléante de l’autre sexe.

**2008 :** Loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République : vers la parité dans les responsabilités professionnelles et sociales. L’article 1er de la Constitution est complété par un alinéa ainsi rédigé : « La loi favorise l’égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu’aux responsabilités professionnelles et sociales. »

**2013 :** Loi du 17 mai sur le mariage pour tous.